



Doc. 14797

16 janvier 2019

Question parlementaire à la présidence en exercice du Comité des Ministres

Questions parlementaires

1. Question de M. Rafael HUSEYNOV, Azerbaïdjan, ADLE

Les cartes officielles, diverses publications et divers documents d'archives confirment qu'au début du XX^e siècle, 2 000 toponymes – sur 2 310 – du territoire de la République d'Arménie actuelle étaient d'origine azerbaïdjanaise et que depuis tous ont été arménisés. La même politique d'arménisation est aujourd'hui menée dans les territoires de l'Azerbaïdjan occupés par l'Arménie et des tentatives irréfléchies visant à tromper la communauté internationale sont faites pour changer le nom de «Karabakh», d'origine purement azerbaïdjanaise.

M. Huseynov demande au Président du Comité des Ministres:

Prenant en considération les actions illégales et non constructives de la partie arménienne, quels types de mesures le Comité des Ministres entend-il prendre pour empêcher cette politique d'arménisation des toponymes qui nuit gravement au processus de négociation et exacerbe le conflit?

Réponse de la présidence du Comité des Ministres

L'Arménie et l'Azerbaïdjan se doivent impérativement de respecter l'engagement qu'ils ont pris à l'égard du Conseil de l'Europe de régler le conflit du Haut-Karabakh par des voies pacifiques. Comme l'a répété à maintes reprises le Comité des Ministres, la médiation en vue du règlement de ce conflit est du ressort du Groupe de Minsk de l'OSCE. Je soutiens sans réserve les efforts actuellement déployés sous l'égide des coprésidents de ce Groupe en vue de trouver une solution négociée.

